



Conseil d'administration

357^e session, Genève, 12-13 juin 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 25 mai 2026

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus dans l'application de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail

► Introduction

1. À sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration a adopté une Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹, dans laquelle il priait le Bureau de fournir une assistance aux mandants tripartites en Ukraine et, tout en sauvegardant les activités de coopération ou d'assistance technique de l'OIT en faveur de tous les autres pays relevant de la compétence de l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, de suspendre provisoirement toute activité de coopération ou d'assistance technique de l'OIT en faveur de la Fédération de Russie, sauf pour les besoins de l'aide humanitaire, jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu soit convenu et qu'un règlement pacifique soit mis en œuvre. À sa 356^e session (mars-avril 2026), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de continuer à suivre les répercussions de cette agression sur le monde du travail et de lui rendre compte, à la présente session, de l'évolution de la situation à la

¹ GB.344/Résolution.

lumière de la résolution, y compris en ce qui concerne la poursuite de la coopération de l'OIT avec les entités des Nations Unies chargées de surveiller les violations des droits de l'homme et la situation des travailleurs particulièrement touchés par le conflit armé ².

► Répercussions sur le monde du travail en Ukraine

2. Depuis la préparation du précédent document sur cette question ³, les attaques contre la population civile et les infrastructures critiques ont continué de perturber la vie quotidienne, l'activité économique et la fourniture de services essentiels en Ukraine. Selon la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine de l'Organisation des Nations Unies (ONU), au moins 211 civils ont été tués et 1 206 blessés dans le pays en mars 2026, ce qui représente le plus lourd bilan enregistré en un mois depuis juillet 2025. Au début de mai 2026, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait état d'une nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité, les attaques perpétrées par la Fédération de Russie ayant fait 28 morts et 194 blessés pour la seule journée du 5 mai ⁴. Des attaques contre des infrastructures énergétiques, ferroviaires et portuaires ont continué de mettre en danger civils et travailleurs. Ces infrastructures ont encore été la cible de frappes intenses au premier trimestre de 2026, avec plus de 400 attaques recensées ^{5, 6}. La Confédération des syndicats indépendants d'Ukraine (KVPU) a signalé, quant à elle, 352 frappes contre des infrastructures ferroviaires entre le 1^{er} mars et le 22 avril 2026 ⁷.
3. Ces événements s'inscrivent dans un contexte plus large marqué par la poursuite des déplacements de personnes et une pression constante sur les travailleurs des territoires occupés. Dans un rapport publié en mars 2026, qui couvre la période allant du 24 février 2022 au 31 décembre 2025, le HCDH a recensé 104 cas de transfert forcé ou d'expulsion d'habitants des territoires occupés, dont des enseignants et du personnel scolaire, des secouristes, du personnel médical et des employés d'infrastructures critiques, qui ne coopéraient pas avec les autorités d'occupation. Relayant les chiffres communiqués par les autorités ukrainiennes, le HCDH a indiqué que 21 188 membres du personnel éducatif, 13 774 membres du personnel médical et 6 500 agents d'administrations locales avaient quitté les territoires occupés au cours de la période considérée. Il a également indiqué que, après la prise de contrôle de la centrale nucléaire de Zaporijia, le personnel avait été contraint de signer de nouveaux contrats avec l'entreprise publique russe Rosatom ou de quitter le territoire occupé; que, sur les 16 employés de la centrale qu'il a interrogés, 13 ont déclaré avoir été détenus et au moins 8 ont déclaré avoir été soumis à des actes de torture ou à des mauvais traitements; et que, selon l'entreprise publique Enerhoatom, 5 318 employés de la centrale avaient quitté le territoire occupé au 29 décembre 2025, parmi lesquels 3 795 avaient été déplacés à l'intérieur du pays ⁸. Le Bureau portera ces éléments à l'attention de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

² GB.356/Décisions.

³ GB.356/INS/10.

⁴ HCDH, «At least 70 killed and over 500 injured in attacks across Ukraine since 1 May», 6 mai 2026.

⁵ HCDH, «Protection of Civilians in Armed Conflict – March 2026».

⁶ KVPU, lettre du 22 avril 2026.

⁷ KVPU, «Ukrainian workers are fighting for life, for the right to work, and for peace!», 30 avril 2026.

⁸ HCDH, *Forced displacement from territory of Ukraine occupied by the Russian Federation: Forcible transfer and deportation, barriers to return, and the rights of internally displaced persons, 24 February 2022 – 31 December 2025*, 2026.

4. Des travailleurs continuent d'être tués ou blessés au travail, lors de leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, ou alors qu'ils fournissent des services essentiels. Selon IndustriALL Global Union, en 2025, plus de 1 000 travailleurs ont été blessés dans une attaque sur leur lieu de travail, et plus de 200 ont été tués⁹. Citant des données opérationnelles de l'Inspection nationale du travail, la KVPU fait état de 66 travailleurs tués et 230 blessés sur leur lieu de travail au premier trimestre de 2026, en lien avec l'agression commise par la Fédération de Russie. Le 10 mars, un membre du Syndicat indépendant des mineurs d'Ukraine a été grièvement blessé dans une attaque de drone perpétrée contre les locaux d'une organisation affiliée au syndicat¹⁰. Le 4 avril, une frappe sur un marché de Nikopol a fait cinq morts. Dans la nuit du 16 avril, une attaque de grande ampleur aurait visé Kyiv, Dnipro, Odessa et Kharkiv. Deux employés d'un concessionnaire automobile ont été tués lorsque l'établissement concerné a été endommagé, tandis que trois policiers et quatre secouristes ont été blessés lors d'une seconde frappe. Le 22 avril, un assistant conducteur de train a été tué et un conducteur blessé lors d'une attaque contre la gare de Zaporijia¹¹. Selon le HCDH, du personnel médical a été pris pour cible par un drone à courte portée dans la ville de Kherson, le 3 mai, alors qu'il portait secours aux victimes d'une première frappe. Dans la nuit du 4 mai, dans la région de Poltava, deux secouristes ont notamment été tués et plusieurs autres travailleurs blessés lors d'une seconde frappe contre un site d'extraction de gaz¹². Selon des sources syndicales, les membres du Syndicat libre des travailleurs médicaux d'Ukraine qui se trouvent à Nikopol et à Marhanets (oblast de Dnipropetrovsk) feraient face chaque jour à des attaques de drones et à des tirs d'artillerie.
5. Dans un rapport publié en mars 2026, à la suite du renouvellement de son mandat par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine indique que, dans les procès sur lesquels elle a enquêté, les employés de la centrale nucléaire de Zaporijia figuraient parmi les personnes spécifiquement visées par les autorités russes, ce qui continue de susciter des inquiétudes pour les travailleurs des infrastructures critiques et ceux occupant des fonctions ayant trait à la sûreté nucléaire. La commission rappelle en outre que le droit international humanitaire impose le maintien des services essentiels dans les territoires occupés, notamment des services médicaux, de santé publique, de soin et d'éducation¹³.
6. Le marché du travail reste tendu malgré une croissance économique modérée en 2025. Selon les estimations de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la croissance du produit intérieur brut réel a ralenti pour s'établir à 2 pour cent en 2025, tandis que l'inflation était descendue à 8 pour cent en janvier 2026¹⁴. De fortes pénuries de main-d'œuvre et des problèmes d'inadéquation des compétences persistent en raison des pressions démographiques, de la mobilisation et de l'émigration, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) indiquant que près de 5,8 millions de réfugiés ukrainiens se trouvaient à l'étranger au début de 2026¹⁵. Ces tensions se reflètent également dans

⁹ IndustriALL Global Union, «[Quatre ans de guerre: En Ukraine, les travailleurs continuent d'en payer le prix](#)», 17 fév. 2026.

¹⁰ KVPU, «Ukrainian workers are fighting for life, for the right to work, and for peace!».

¹¹ KVPU, lettre du 22 avril 2026.

¹² HCDH, «At least 70 killed and over 500 injured in attacks across Ukraine since 1 May».

¹³ Conseil des droits de l'homme de l'ONU, [Report of the Independent International Commission of Inquiry on Ukraine to the Human Rights Council](#), A/HRC/61/61, 2026.

¹⁴ Banque européenne pour la reconstruction et le développement, «[Ukraine maintains macroeconomic stability despite war](#)», 26 fév. 2026.

¹⁵ HCR, «[Ukraine Refugee Situation](#)», Operational Data Portal, consulté en mai 2026.

l'évolution des salaires. D'après le Service de statistique de l'Ukraine, le salaire mensuel nominal moyen s'élevait à 28 321 hryvnias ukrainiennes en février 2026 et à 30 356 hryvnias en mars 2026, même si des disparités sectorielles et régionales importantes demeurent ¹⁶. Les arriérés de salaire restent un sujet de préoccupation ¹⁷.

7. L'activité économique, les marchés du travail et les systèmes sociaux en Ukraine se sont partiellement adaptés, mais continuent de fonctionner dans un contexte marqué par une grande incertitude, d'importants risques en matière de sécurité, une capacité de production réduite et l'aggravation des disparités régionales et sociales. Les attaques et les perturbations constantes qui touchent les infrastructures aggravent les effets des destructions antérieures de lieux de travail, d'entreprises et de moyens de subsistance. Selon les conclusions de la cinquième évaluation rapide des dommages et des besoins, réalisée par la Banque mondiale, le gouvernement ukrainien, l'Union européenne et l'ONU, la valeur des biens matériels détruits ou endommagés s'élevait, au 31 décembre 2025, à 195,1 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), les secteurs du logement, des transports et de l'énergie comptant parmi les plus touchés. D'après la même source, les pertes socio-économiques, qui résultent principalement des perturbations infligées au commerce, à l'industrie, aux services publics et aux moyens de subsistance, s'élèveraient à 666,7 milliards de dollars É.-U., et les besoins en matière de relèvement et de reconstruction à 587,7 milliards de dollars É.-U. sur dix ans ¹⁸.
8. Les micro, petites et moyennes entreprises font preuve de résilience, la plupart d'entre elles ayant repris leurs activités après le choc initial. Néanmoins, des difficultés subsistent, notamment en raison de la demande réduite, des perturbations logistiques, des infrastructures endommagées qui entravent l'approvisionnement et l'accès à l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et de l'accès limité au financement, les coûts d'emprunt élevés et l'incertitude freinant les investissements. Ces difficultés se traduisent par une reprise inégale selon les secteurs: l'industrie manufacturière et la construction font preuve d'une bonne capacité d'adaptation, tandis que les industries très énergivores ou tournées vers l'exportation restent particulièrement vulnérables.

► Assistance du BIT en faveur des mandants tripartites et de la mise en œuvre de la Stratégie de coopération de l'OIT pendant la période de transition en Ukraine, et coopération pour le développement en Ukraine

Action du gouvernement et action tripartite

9. La réforme du droit du travail reste un processus extrêmement délicat et important sur le plan politique. Le projet de Code du travail est actuellement examiné en commission parlementaire, avant sa première lecture. Les syndicats continuent d'exprimer des préoccupations quant au rythme du processus et à la nécessité d'assurer une approche inclusive et un véritable dialogue social, notamment en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs, la portée de la

¹⁶ Service de statistique de l'Ukraine, «[Labour statistics enterprises survey](#)», portail des statistiques officielles (Ukrstat), consulté en mai 2026.

¹⁷ Service national de l'emploi, «[Monitoring of wage arrears](#)», 2026.

¹⁸ Banque mondiale, gouvernement ukrainien, Union européenne et ONU, *Ukraine Fifth Rapid Damage and Needs Assessment RDNAS: February 2022–December 2025*, 2026.

négociation collective et la mise en conformité de la législation avec les normes internationales du travail. Le gouvernement et la commission parlementaire concernée ont réaffirmé leur volonté de mener un processus consultatif inclusif avec les partenaires sociaux et d'intégrer les normes internationales du travail ainsi que les principes correspondants de l'acquis de l'Union européenne (UE). Le 20 février 2026, le Bureau a envoyé un mémorandum contenant des observations techniques relatives au projet de loi sur le dialogue social pour éclairer le processus de consultation tripartite. Les syndicats, notamment la KVPU, ont émis certaines inquiétudes concernant la préparation du projet de loi, y compris la nécessité d'assurer un accès en temps utile aux projets de texte, la transparence, l'inclusivité et un véritable dialogue social¹⁹. Dans des communications ultérieures au Bureau, la KVPU a déclaré craindre que les critères de représentativité proposés et les exigences envisagées concernant l'organisation syndicale, la durée d'activité et les conflits d'intérêts ne restreignent indûment la participation au dialogue social et à la négociation collective, notamment pour les organisations nouvellement établies ou de taille plus modeste, en particulier dans le contexte de la guerre, de la mobilisation et des déplacements²⁰. Le Bureau de pays de l'OIT pour l'Ukraine à Kyïv et les services du siège collaborent activement avec le ministère compétent et avec les partenaires sociaux pour permettre la tenue d'un processus législatif solide et inclusif. Une deuxième version du projet de Code du travail est en cours d'examen par le BIT.

10. Le Bureau soutient l'Ukraine à l'égard de trois aspects connexes de la réforme de l'emploi et de la gouvernance du marché du travail. Premièrement, son aide a été demandée en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'emploi, et une série de consultations avec les parties prenantes est prévue dans les mois à venir pour faciliter ce processus. Deuxièmement, à la suite de l'adoption de la stratégie nationale pour l'emploi, le Bureau aide le pays à élaborer une stratégie de réforme concernant le service national de l'emploi. Le troisième aspect, qui découle également de la stratégie nationale pour l'emploi, est la réforme de l'Inspection nationale du travail et notamment des modalités d'inspection, conformément aux normes internationales du travail. Pour appuyer cette réforme, le Bureau procède actuellement à une analyse des étapes réglementaires et institutionnelles à respecter. En parallèle, il contribue aux efforts visant à renforcer la capacité analytique de l'Inspection du travail grâce à un nouveau programme de formation sur le renseignement de source ouverte, qui a été lancé en mars 2026 en coopération avec l'Autorité européenne du travail. Cette initiative a renforcé la capacité des inspecteurs du travail, amélioré la coopération avec les inspections du travail des États membres de l'UE et renforcé le contrôle transfrontière des normes du travail, contribuant à améliorer la détection et la prévention des violations des droits des travailleurs, y compris le travail forcé et la traite des personnes.
11. Le rapport actuariel complet établi pour le Fonds de pension de l'Ukraine a été envoyé sous forme de projet, pour validation, au ministère de la Politique sociale, de la Famille et de l'Unité en février 2026. À la suite des travaux d'analyse mentionnés dans le précédent document consacré à cette question²¹, le Bureau progresse dans l'élaboration d'un document d'orientation sectoriel dont le but est de recenser les principaux défis opérationnels et perspectives pour les travailleurs et entreprises des secteurs des transports maritime, ferroviaire et routier.

¹⁹ KVPU, lettre du 10 avril 2026.

²⁰ KVPU, lettre du 14 avril 2026.

²¹ GB.356/INS/10, paragr. 12.

12. Le Bureau continue d'aider le Service national de médiation et de conciliation à développer un écosystème efficace pour le règlement amiable des conflits du travail. En mai 2026, 24 nouveaux médiateurs du travail, issus de différentes régions d'Ukraine, ont reçu une formation et 24 autres devraient être formés en septembre 2026. Deux groupes supplémentaires de 24 personnes devraient recevoir une formation en 2027. L'objectif est d'assurer la présence d'au moins trois médiateurs du travail par région d'ici la fin de 2027. En parallèle, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), un programme de formation des formateurs destiné aux arbitres du travail sera certifié en juin, et devrait permettre de former par la suite une cohorte de plus de 100 arbitres.
13. Les mandants tripartites d'Ukraine ont participé à l'Académie sur les normes internationales du travail tenue en mai au Centre de Turin, qui a renforcé leur capacité à appliquer les normes de l'OIT au niveau national. Les efforts visant à améliorer l'application des normes internationales du travail au niveau judiciaire commencent à porter leurs fruits: plusieurs décisions de justice font expressément référence aux normes internationales du travail.
14. Grâce à des fonds du Compte supplémentaire du budget ordinaire utilisés dans la région de Kyïv et à une initiative financée par le gouvernement danois à Odessa et Mykolaïv, le Bureau a achevé le déploiement du modèle de partenariat local pour l'emploi dans les trois régions. Le modèle a été adapté aux conditions du marché du travail en temps de guerre et est actuellement appliqué et développé à plus grande échelle. Un projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement continue de promouvoir un accès plus large aux services de garde d'enfants et la participation des femmes sur le marché du travail en Ukraine; il sera mis en œuvre jusqu'en juillet 2027.
15. Le gouvernement de l'Ukraine a franchi une étape importante vers la ratification de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), puisque des projets de loi ont été soumis en 2026 aux services de la présidence et sont en cours d'examen, avant d'être présentés au Parlement. La MLC, 2006, étant le principal instrument mondial qui établisse un éventail complet de droits professionnels et sociaux pour les gens de mer, sa ratification représente une étape clé pour renforcer les protections et les normes dans le secteur maritime, et ouvre également la voie à une intégration plus large des règles de l'acquis de l'UE. Étant donné que la main-d'œuvre maritime mondiale compte un grand nombre de travailleurs ukrainiens, la ratification et la mise en œuvre rapides de cet instrument restent particulièrement importantes. Le Bureau se tient à la disposition des mandants tripartites pour les aider à faire progresser ce processus.

Syndicats

16. La guerre continue de causer des difficultés majeures aux syndicats, qui perdent des membres, voient leurs opérations perturbées, font face à des risques accrus en matière de sécurité et, du fait de la loi martiale, se heurtent à des restrictions entravant l'exercice des droits syndicaux, entre autres difficultés relevées par les organes de contrôle de l'OIT. Cela étant, le processus de relèvement offre aux syndicats une occasion de s'engager plus activement dans le dialogue sur les politiques et les efforts de reconstruction aux niveaux national et international, y compris dans le cadre de la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine, dont la prochaine édition se tiendra en juin 2026.
17. Dans le contexte des évolutions relatées ci-dessus, et notamment de la poursuite des attaques contre les lieux de travail et les infrastructures critiques, des déplacements et des pressions que subissent les travailleurs en territoire occupé, ainsi que du processus de réforme du droit du travail, le Bureau continue d'aider les syndicats à renforcer leur participation au dialogue social

et leur capacité à représenter les travailleurs dans des conditions de guerre. En avril 2026, le Bureau des activités pour les travailleurs, en coopération avec le Bureau de pays de l'OIT pour l'Ukraine, a réuni des représentants de la Fédération des syndicats d'Ukraine (FPU) et de la KVPU pour permettre un partage d'expériences, ce qui a abouti à l'établissement de stratégies pratiques en vue de soutenir les travailleurs en temps de guerre, y compris de renforcer leur organisation, de maintenir les taux d'affiliation et d'améliorer la prestation de services aux travailleurs les plus touchés par la guerre, à la lumière de l'approche de l'OIT fondée sur la prospective stratégique. Le Bureau continuera de suivre l'évolution des événements et reste prêt à fournir une assistance technique, en réponse aux demandes des partenaires sociaux.

Organisations d'employeurs

18. Le Bureau continue d'aider les organisations d'employeurs et les associations professionnelles à renforcer leur capacité institutionnelle et leur offre de services, afin de leur permettre de répondre aux nouveaux besoins des entreprises dans le contexte de la guerre et du relèvement. Cet appui contribue à améliorer les résultats des entreprises et leur résilience, notamment grâce à de meilleures pratiques de production et à des modèles d'activité plus inclusifs et durables.
19. Depuis son lancement, la plateforme de mise en relation professionnelle développée par la Fédération des employeurs d'Ukraine (FEU) dans le cadre du service Industrial Ramstein a connu une croissance constante, le nombre d'utilisateurs de la plateforme ayant augmenté d'environ 20 pour cent chaque mois. Elle touche également un plus large public, comme des fabricants d'équipements, des cabinets de conseil et des partenaires internationaux. La plateforme est aussi devenue un outil pratique pour collecter des données sur les besoins des entreprises, éclairer le gouvernement dans ses échanges avec les partenaires étrangers et faciliter l'accès au financement du relèvement et à la fourniture d'équipements, notamment en permettant aux entreprises de se porter candidates à des programmes de financement internationaux. La coopération récente avec des partenaires européens, y compris les gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie, et la mobilisation de fonds par l'intermédiaire de la Banque de développement allemande (KfW), conjuguées à une volonté d'ouverture aux marchés asiatiques, témoignent du rôle croissant que joue la plateforme à l'appui du relèvement industriel, de la résilience des entreprises et des échanges commerciaux internationaux.
20. La Confédération des employeurs d'Ukraine (CEU) a continué de consolider son service de soutien aux entreprises en faveur de l'emploi, de l'intégration et du maintien en poste des personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur des outils et des supports de formation développés avec l'appui de l'OIT. Pendant la période à l'examen, la CEU a développé de manière indépendante un nouveau programme de formation, baptisé l'«Académie des employeurs», qui comprend un module consacré à la législation relative à l'emploi des personnes en situation de handicap et aux politiques d'inclusion dans l'entreprise, que la CEU a commencé à dispenser sur une base payante. La plateforme «Ensemble», destinée à aider les entreprises à employer des personnes en situation de handicap, a également été mise à jour avec des données supplémentaires et des contenus analytiques. Bien que l'affiliation à la CEU soit restée stable, sa viabilité financière et sa capacité opérationnelle restent compromises par le faible taux de recouvrement des cotisations.
21. À Odessa et à Mykolaïv, le Bureau a continué de soutenir les organisations d'employeurs et de travailleurs dans le renforcement de leur capacité à participer au dialogue social et aux processus de relèvement à l'échelle locale. Dans le cadre de neuf dialogues et de six séances de formation, les partenaires sociaux ont abordé les défis concernant le marché du travail local, l'emploi des jeunes et le rôle moteur des femmes dans le dialogue social, contribuant à une

meilleure coordination entre les parties prenantes et à l'adoption de réponses plus cohérentes au niveau local. Un manuel de formation sur le dialogue social et la gestion des conflits a également été élaboré pour promouvoir l'utilisation continue de ces approches, voire leur application à plus grande échelle.

► Informations actualisées sur la mobilisation de ressources pour les pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Asie centrale

22. À plus grande échelle, le Bureau fournit toujours des services de coopération et d'assistance techniques à tous les pays de la sous-région (à l'exception de la Fédération de Russie et du Bélarus), en s'appuyant sans cesse sur l'engagement des donateurs pour répondre aux nouvelles priorités. Il s'emploiera à cette fin, dans le cadre de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement pour 2026-2029, à promouvoir une coopération pour le développement plus efficace, plus innovante et plus souple, à diversifier les partenariats et à répondre aux priorités des mandants en matière de travail décent, qui sont en pleine évolution ²². L'OIT et les gouvernements de la Suisse et de la République de Moldova ont lancé la deuxième phase du projet «Emploi inclusif et productif en République de Moldova», qui sera mis en œuvre de 2026 à 2030. Le projet financé par l'UE visant la promotion du travail décent et la prévention du travail des enfants et du travail forcé au Turkménistan est en cours jusqu'en décembre 2027, tandis qu'un projet connexe financé par les États-Unis d'Amérique a repris et devrait arriver à son terme en janvier 2027. En Ouzbékistan, un autre projet est en cours de lancement, dans le cadre du dispositif de coopération multipartite destiné à mettre en œuvre l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes et la stratégie de la Banque mondiale en faveur de l'emploi et de la protection sociale; ce projet est axé sur l'exécution de la réforme des retraites et de l'assurance sociale ainsi que sur le renforcement des institutions et se poursuivra jusqu'en décembre 2027.

► Situation du personnel du BIT

23. Le Bureau de pays de l'OIT pour l'Ukraine a encore renforcé sa capacité et compte désormais un personnel de 30 membres, qui opère dans des conditions de sécurité extrêmement précaires. Du fait de la multiplication des attaques contre les infrastructures civiles et de la hausse des pertes civiles, le personnel continue de travailler sous pression et son exposition prolongée à des conditions de guerre nuit à son bien-être, de même qu'à la continuité des opérations. Le Bureau examine et adapte continuellement les modalités de travail et les mesures qu'il prend dans l'exercice de son devoir de protection, en fonction de l'évolution des événements. Malgré ces circonstances exceptionnelles et la pression considérable qui pèse sur elle, l'équipe a continué de mener le programme à bien. La sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel restent une priorité absolue pour le Bureau. Dans ce contexte, le Directeur général a rencontré des membres du personnel en poste en Ukraine le 15 mai 2026 afin de s'entretenir personnellement avec eux de leur situation et de leur réaffirmer le soutien sans faille du Bureau.

²² GB.356/POL/4.

24. L'accord avec le pays hôte, qui a été signé par le gouvernement de l'Ukraine et l'OIT le 28 avril 2026, devrait renforcer la collaboration du Bureau avec l'Ukraine et avec les mandants en permettant au Bureau d'apporter son assistance sur des bases opérationnelles plus solides et de fournir ses services de manière plus pérenne et efficace ²³. L'accord prendra effet à la date de réception par le BIT de la notification écrite attestant l'accomplissement, par l'Ukraine, des formalités internes appropriées pour son entrée en vigueur.

► Domaines appelant des mesures complémentaires

25. Le Bureau continue de collaborer activement avec les partenaires de la coopération pour le développement, entre autres dans le cadre de réunions bilatérales organisées avec des ambassades et des organismes de développement en Ukraine. Des discussions ont également lieu avec des partenaires de développement multilatéraux et des institutions financières internationales, qui illustrent la nécessité d'intensifier les efforts de mobilisation de ressources, notamment en associant davantage les mandants à l'action menée. Des efforts accrus sont prévus dans le prochain programme par pays de promotion du travail décent pour l'Ukraine (2026-2029), qui est en cours de finalisation et devrait être signé lors de la 114^e session (juin 2026) de la Conférence internationale du Travail. La même démarche sera suivie dans le cadre de la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine, que la Pologne organisera conjointement avec l'Ukraine à Gdańsk, en territoire polonais, les 25 et 26 juin 2026, et qui devrait permettre de mobiliser un soutien et des investissements internationaux en faveur de la reconstruction de l'Ukraine, en mettant particulièrement l'accent sur des domaines étroitement liés aux priorités de l'OIT, comme le relèvement des entreprises, le renforcement du capital humain et le développement local et régional.

► Projet de décision

26. **Au vu de l'évolution de la situation en Ukraine, telle que décrite dans le document GB.357/INS/4, et de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), adoptée à sa 344^e session (mars 2022), et tenant compte des débats tenus à sa 357^e session (juin 2026) et des orientations formulées à cette occasion, le Conseil d'administration:**
- a) prend note des informations figurant dans le document;**
 - b) se dit une nouvelle fois très vivement préoccupé par l'agression que continue de mener la Fédération de Russie contre l'Ukraine, aidée en cela par le gouvernement du Bélarus, et par les conséquences de cette agression pour les mandants tripartites en Ukraine, qu'il s'agisse des travailleurs, des employeurs ou du gouvernement démocratiquement élu, ainsi que pour le monde du travail au-delà de l'Ukraine;**
 - c) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à cesser son agression immédiatement et sans condition et à retirer ses troupes d'Ukraine;**

²³ OIT, «OIT et Ukraine: un nouveau chapitre dans le partenariat institutionnel», 29 avril 2026.

- d) exhorte la Fédération de Russie, conformément à la demande formulée par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations à sa 95^e session (25 novembre-7 décembre 2024), à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre effective de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et de la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, notamment la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes pendant leur travail, et à garantir le plein bénéfice de la protection prévue par les instruments applicables de l'OIT;**
- e) exprime à nouveau son soutien indéfectible aux mandants tripartites en Ukraine et prie le Directeur général de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine et d'élargir les efforts de mobilisation de ressources du Bureau, y compris dans le cadre des prochaines conférences internationales des donateurs pour le relèvement et la reconstruction;**
- f) demande au Directeur général de poursuivre ses efforts en vue d'accroître la mobilisation de ressources en faveur des autres pays touchés en Europe orientale et en Asie centrale;**
- g) demande au Directeur général de continuer de suivre les répercussions que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a sur le monde du travail et de lui rendre compte, à sa 358^e session (novembre 2026), de l'évolution de la situation à la lumière de la résolution, y compris en ce qui concerne la poursuite de la coopération de l'OIT avec les entités des Nations Unies chargées de surveiller les violations des droits de l'homme et la situation des travailleurs particulièrement touchés par le conflit armé.**